

INITIATIVE
«le droit suisse au lieu des juges étrangers»
(initiative pour l'autodétermination)

LE 08 NOVEMBRE
DISCUSSION OUVERTE

Pôle Sud,
avenue Jean Jacques Mercier 3,
Lausanne
A partir de 19h30



LES DROITS HUMAINS
SONT NOTRE FORCE
Protégeons-les!

On vote le 25 novembre!

VENEZ VOUS INFORMER!

AMNESTY
INTERNATIONAL



AMNESTY
INTERNATIONAL



08 NOVEMBRE
PÔLE SUD 19H00

A partir de 19h30, environ 1h30 de discussion
Cette discussion sera suivie d'un **apéro riche**

SEANCE D'INFORMATION

Suivie d'une discussion avec:

- **Constance KAEMPFER**,
avocate et doctorante en **DROIT INTERNATIONAL**
à l'université de Lausanne

- **Louise HAUPTMANN**,
doctorante en **DROITS FONDAMENTAUX**
à l'université de Lausanne

AMNESTY INTERNATIONAL vous conseille de

VOTER NON

parce que:

- L'initiative va à l'**encontre** des valeurs pour lesquelles Amnesty International se mobilise en Suisse: le **respect des droits humains**, la protection des minorités et l'État de droit.

- Ses conséquences seraient dramatiques: **les tribunaux suisses ne pourraient plus appliquer la Convention européenne des droits de l'homme** (CEDH). Nous perdriions la protection des droits que nous garantit la CEDH.

- Elle crée davantage d'insécurité juridique, elle est **pleine de contradictions et ne résout aucun problème**.

- Elle **menace** notre sécurité et notre liberté: **la protection des minorités et la liberté des personnes** exigent des garanties solides telle que la Convention européenne des droits de l'homme.

C'est pourquoi il faut dire NON à l'initiative anti-droits humains le 25 novembre !

On vote le 25 novembre!
VENEZ VOUS INFORMER!